

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 4 septembre 2002

Messagerie

Projet de loi

accordant une subvention cantonale d'investissement de 3 000 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 3 000 000 F est ouvert en 2003 au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement à la Fondation Clair Bois pour les frais de transformations, d'aménagement et d'équipement d'un bâtiment sis sur la commune de Pregny-Chambésy pour l'accueil d'enfants infirmes moteurs cérébraux.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2003 sous la rubrique 84.11.00.565.05.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement "nets-nets" fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges en intérêts et en amortissement sont couverts par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre la transformation, l'aménagement et l'équipement d'un bâtiment pour l'accueil d'enfants infirmes moteurs cérébraux.

Art. 6 Durée

Ce crédit est ouvert dès 2003 pour une durée indéterminée, mais au plus tard jusqu'au terme des travaux de transformations, d'aménagement et d'équipement du bâtiment sis sur la commune de Pregny-Chambésy, conformément au but défini à l'article 5.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

I. INTRODUCTION

1.1 Généralités

Le foyer de Clair Bois-Chambésy – anciennement foyer Peter Camille – a été rattaché à la Fondation Clair Bois en 1991, sur décision du département de l'action sociale et de la santé, suite à une demande de subvention à l'exploitation de la Fondation Peter Camille et de l'analyse de la population accueillie qui, à l'époque, comptait plus de 50 % d'enfants IMC.

Auparavant, la Fondation Peter Camille, fondation indépendante, avait transformé une villa familiale pour accueillir une quinzaine d'enfants handicapés mentaux pour des courts séjours et des activités scolaires. La villa familiale avait été transformée en 1975 pour rendre possible l'accueil de ces enfants en principe capables de se déplacer eux-mêmes et ne nécessitant pas d'aménagements lourds tels que surfaces adaptées à des chaises roulantes, ascenseurs spéciaux, salles de physiothérapie et d'ergothérapie, etc.

Dès la reprise du foyer Peter Camille par la Fondation Clair Bois, les problèmes en matière d'adéquation des surfaces disponibles sont apparus. En effet, la population accueillie dans les différents foyers de Clair Bois est différente de celle accueillie dans le foyer Peter Camille. A Clair Bois, il s'agit d'enfants, d'adolescents et d'adultes polyhandicapés lourds qui, pour la plupart, ne peuvent pas se déplacer par leurs propres moyens, n'ont pas l'usage de la parole et ne sont pas aptes à effectuer les gestes les plus élémentaires de la vie quotidienne tels que se nourrir, se vêtir, etc.

Dès le début, la configuration des locaux s'est révélée inadéquate. Cela d'autant plus que le foyer ne correspondait plus aux normes de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) décrites dans le « programme-cadre des locaux des institutions de l'Assurance invalidité » de l'Office des constructions fédérales. Un agrandissement du foyer pour créer des surfaces supplémentaires et permettre une mise en conformité avec les normes de l'OFAS s'imposait dès lors.

Dès 1995, la Fondation Clair Bois a élaboré deux projets successifs pour agrandir le foyer, qui se sont tous les deux révélés impraticables, d'une part

en raison de leur coût, d'autre part en raison de l'incompatibilité avec la zone villas.

En 1998, la Fondation Clair Bois a pu faire l'acquisition de la propriété qui se trouve à côté du foyer actuel entre la route de Pregny et le chemin William-Barbey.

Dans un premier temps, un projet a été imaginé de réhabiliter la villa se trouvant sur la parcelle acquise avec une liaison avec le foyer actuel par une passerelle couverte.

Ce projet s'est avéré inadéquat et trop cher, dans la mesure où la configuration des lieux ne permettait pas la création de locaux adaptés à des enfants polyhandicapés (plafonds trop bas, couloirs trop étroits, absence de place pour installer des ascenseurs, etc.).

La décision a donc été prise de démolir la villa et de construire un pavillon scolaire et administratif rattaché au foyer actuel sur deux niveaux : au rez supérieur via un couloir, au rez inférieur à travers la cuisine.

Ce projet de construction a passé toutes les étapes d'une demande d'autorisation de construire : la Fondation Clair Bois a reçu tant l'autorisation de démolir la villa actuelle que celle de construire le pavillon futur. Aucune opposition ne s'est manifestée, ni de la part des voisins, ni de celle de la Commune de Pregny-Chambésy, qui soutient activement le projet.

1.2 Situation actuelle et perspective au niveau des effectifs

La capacité d'accueil du foyer actuel est de 10 places pour internes et de 10 places pour externes, soit au total 20 places (il est à noter, comme précédemment relevé, que ces places ne sont pas en conformité avec les normes de l'OFAS).

La construction de ce pavillon permettra :

- la mise en conformité des locaux actuels avec les normes de l'OFAS de manière à mettre à disposition des enfants accueillis des locaux adéquats par rapport à la gravité de leur handicap;
- l'accueil de 10 enfants supplémentaires, soit 5 internes (y compris trois places de dépannage et d'accueil temporaire) et 5 externes.

Actuellement le foyer de Clair Bois-Chambésy est complet et certains enfants polyhandicapés lourds, faute d'alternative à Clair Bois, doivent, le cas échéant, prolonger leur séjour des mois durant à la pédiatrie de l'hôpital.

Les autorités compétentes et plus particulièrement la direction du service médico-pédagogique (SMP) du département de l'instruction publique ont été

consultées sur le besoin de créer ces nouvelles places. Les avis sont unanimes: il est nécessaire de créer ces 10 nouvelles places afin de répondre à la nécessité d'un accueil d'enfants gravement handicapés qui ne sauraient rester à l'hôpital pour de longs séjours.

2. CONCEPTION GÉNÉRALE

Le programme de l'extension a été développé en étroite collaboration avec la direction générale de l'action sociale du département de l'action sociale et de la santé, le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, la direction de Clair Bois, le personnel du foyer de Chambésy et l'Office fédéral des constructions et de la logistique. Lors du développement de la procédure d'étude, la Commune de Pregny-Chambésy a donné son avis sur le projet et a précisé ses exigences, soit la nécessité de résoudre le problème du parking des véhicules sur la parcelle du projet et la création d'une toiture à deux pans. Une première solution de parking en épi sur la parcelle de Clair Bois dont chaque place était accessible directement depuis le chemin William-Barbey n'a pas reçu l'accord des autorités communales, ce qui a conduit à la proposition d'un parking souterrain afin de ne pas envahir l'espace du jardin avec des voitures.

Située dans le contexte de la zone villas, sur un territoire en pente sur le lac, l'extension, d'une volumétrie analogique à celle des bâtiments environnants, s'inscrit et exploite la dénivellation topographique de la même façon que cela avait été fait pour le home existant, ce qui permet d'établir une communication de l'espace du jardin par un nivellement horizontal. L'identité du nouveau bâtiment est signifiée par un traitement architectural simple mais représentatif des fonctions pédagogiques et thérapeutiques.

La création de l'extension permet la mise en place d'une entrée principale du home avec un dispositif d'accès adéquat pour les chaises roulantes et pour une mise à niveau avec les véhicules spécialisés pour le transport des handicapés. Cette nouvelle entrée principale distribue l'ensemble du home avec un monte-personnes et des liaisons horizontales entre le home et l'extension.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le rez supérieur, légèrement surélevé par rapport au niveau du chemin William-Barbey, est dévolu du côté chemin (est, sud-est) à des fonctions de services et d'administration et du côté jardin à des fonctions pédagogiques. Le rez inférieur à niveau avec le jardin est destiné, du côté chemin dans une

partie éclairée par une cour anglaise, à des fonctions de services et, du côté jardin, de plain-pied, à des fonctions thérapeutiques. Le sous-sol, en communication directe avec le parking, est destiné à des dépôts, des locaux techniques et des vestiaires, à la chaufferie commune aux deux bâtiments, aux installations du traitement d'eau du bain, ainsi qu'à l'abri de protection civile.

Le système de chauffage par le sol a été choisi en considérant qu'une très grande partie des activités des enfants se passe directement sur le sol. L'éclairage est principalement indirect afin de ne pas éblouir les enfants dans la position couchée.

Dans le home existant, il faut considérer que la principale intervention est l'agrandissement de la cuisine et son équipement complet conforme aux exigences des qualités de production et d'hygiène. Une partie du rez-de-chaussée inférieur, à l'est, nord-est, est adaptée et remise en état pour répondre à l'accueil des enfants internes et à la surveillance nécessaire. La création de la liaison avec l'extension implique des raccordements techniques nouveaux et quelques travaux d'aménagement qui sont intégrés dans l'ensemble du devis général.

Les aménagements extérieurs sont assez importants, notamment par la réalisation de l'extension et la création de l'accès au parking qui ont des conséquences sur les murs de clôture existants par la nécessité du nivellement de la bute construite entre les deux parcelles, afin de créer un espace de jardin agréable et utilisable pour des enfants handicapés. Pour le reste, les revêtements sont simples et permettront une utilisation aisée des chaises roulantes. Il est prévu un complément d'arborisation en accord avec le service de la nature et du paysage et une treille est disposée en bordure et en couverture de la rampe d'accès au parking en continuité de laquelle est dessiné un préau couvert.

L'ensemble de l'architecture et de la construction de l'extension et des aménagements extérieurs n'a pas fait l'objet de complications formelles ou d'enrichissements de textures par des matériaux coûteux; tout a été pensé pour offrir de façon simple et essentielle les conditions d'un juste niveau de confort physique et psychique pour les enfants et le personnel du foyer.

4. PLAN DE FINANCEMENT

a)	<i>Bâtiment</i>	4 836 028 F
b)	<i>Travaux préparatoires</i>	385 950 F

c)	<i>Equipements d'exploitation</i>	442 758 F
d)	<i>Aménagements extérieurs</i>	481 064 F
e)	<i>Frais secondaires (hors taxes)</i>	223 000 F
f)	<i>Ameublement et décoration</i>	120 000 F
g)	<i>Coût total hors taxe</i>	6 488 800 F
h)	<i>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</i>	493 148.80 F
i)	<i>Coût total TTC</i>	6 981 948.80 F

4.1 Financement

Le financement sera assuré par les apports suivants :

a)	subvention fédérale de	1 400 000 F
b)	subvention cantonale de	3 000 000 F
c)	fonds privés	2 600 000 F

Le montant de la subvention cantonale est limité à 3 000 000 F. Lors du décompte final, les dépassements ne sont pas pris en compte, à l'exception des hausses légales.

Le budget d'exploitation de la première année est prévu dans le projet de budget 2004 (cf. annexe).

4.2 Financement

La Fondation Clair Bois a déjà financé l'achat de la propriété pour un montant de 2 100 000 F (terrain).

Le solde du coût de la construction à charge de la Fondation Clair Bois, soit 2 600 000 F, sera couvert par des fonds provenant de manifestations et de dons. A cet effet, onze organismes, dont la fondation Wilsdorf et la Loterie romande, ont été sollicités.

Indépendamment de l'action spécifique de recherche de fonds qui sera menée par la Fondation sur ce projet spécifique, il faut relever qu'au cours de ces cinq dernières années la Fondation a réuni en moyenne 900 000 F par année grâce à des dons, legs et manifestations diverses.

De plus, à défaut de pouvoir réunir la somme nécessaire dans les délais exigés par la construction, la Fondation aura, le cas échéant, momentanément recours à un emprunt hypothécaire pour une durée maximale de cinq ans. (cf. annexe).

5. Conclusion

Au vu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver ce présent projet de loi.

Annexes:

1. *Rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2001*
2. *Projets de budget 2003, 2004 et 2005 et 2006*
3. *Commentaires sur les projets de budget et note sur le financement de la construction*
4. *Evaluation des charges financières moyennes*
5. *Récapitulatif de l'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière*
6. *Préavis technique du Département des finances (sera remis à la Commission des finances)*

OFOR

**Fondation Clair Bois
Petit-Lancy**

**Rapport de l'organe de révision au
Conseil de fondation sur les
comptes de l'exercice 2001**

26.03.2002/368193.A01/45/ffr
y-revif.doc



OFOR

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la
Fondation Clair Bois
Petit-Lancy

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Fondation Clair Bois pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001.

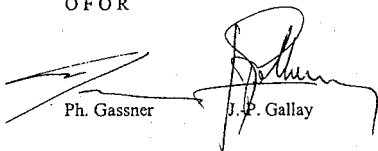
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles généralement admises en la matière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OFOR



Ph. Gassner J.-P. Gallay

Genève, le 26 mars 2002

Annexes:

- I Bilan
- II Compte d'exploitation
- III Compte de pertes et profits

Annexe I/1

Fondation Clair Bois, Petit-Lancy

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2001 ET 2000

	31.12.2001	Exercice précédent
A C T I F	CHF	CHF
Caisses	44,017	42,038
Comptes de chèques postaux	83,568	174,635
Banques, comptes courants	1,051,583	1,220,941
Dépôts à terme	922,227	1,307,227
Titres	455,364	519,189
Débiteurs	2,106,327	1,392,180
Subventions à recevoir:		
- subvention d'assainissement de l'Etat de Genève	3,000,000	0
- subvention de l'OFAS	113,943	452,969
Autres actifs	281,072	155,428
Total des actifs circulants	8,058,102	5,264,607
Participation SI Idylle	752,437	941,318
Créance chirographaire SI Idylle	0	181,092
Mobilier, machines et équipements	528,691	531,154
Véhicules	25,238	10,862
Appartement locatif	297,700	297,700
Installations fixes	183,832	205,545
Immeubles	6,080,743	4,111,393
Total des actifs immobilisés	7,868,640	6,279,064
Total de l'actif	15,926,742	11,543,671

Annexe I/2

Fondation Clair Bois, Petit-Lancy

	31.12.2001	Exercice précédent
PASSIF	CHF	CHF
Banques	2'800'000	3'000'000
Créanciers	1'084'943	1'551'077
Dettes hypothécaires	59'859	0
Passifs transitoires	427'847	180'311
Provisions spécifiques	38'443	20'386
Fonds de transformation Chambésy	2'480'084	2'029'200
Fonds de financement SI Idylle	941'318	941'318
Compte courant SI Idylle	1'670'168	0
Fonds affectés	20'000	10'000
Provision pour nouvelle structure	44'091	102'306
Total des fonds étrangers	9'566'753	7'834'598
Capital Fondation	10'000	10'000
Apport Chambésy	3'033'540	3'033'540
Réserve générale	2'300'000	2'300'000
Bénéfice (Perte au bilan)	1'016'449	-1'634'467
Report des exercices précédents	-1'634'467	-492'159
Bénéfice (Perte) net(te) de l'exercice	2'650'916	-1'142'308
Total des fonds propres	6'359'989	3'709'073
Total du passif	15'926'742	11'543'671

Fondation Clair Bois, Petit-Lancy

COMPTES D'EXPLOITATION 2001 ET 2000

DEPENSES	Foyer Lancy		Foyer Pinchat		Foyer Chambésy		Administration générale		Total	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	2001	2000
Salaires, charges sociales et honoraires	6'936'274.24	11'164'525.09	3'149'990.33	1'128'413.49	22'379'203.15	21'497'826.99				
Ecole et formation	73'596.98	188'767.06	1'541'237	0.00	2'777'76.41	2'768'78.47				
Alimentation (y compris cafétéria Pinchat)	150'474.86	429'530.58	46'283.95	0.00	626'289.39	692'205.02				
Dépenses médicales et soins sanitaires	-415.20	9'796.02	-931.50	0.00	8'449.32	12'598.21				
Charges générales d'exploitation	257'128.18	516'850.39	235'726.37	49'234.94	1'058'939.88	936'551.72				
Bureau et administration	60'299.65	109'855.41	31'045.65	175'174.30	376'375.01	477'455.44				
Frais d'immuable :										
- Entretien et assurances	86'412.42	147'496.94	33'790.06	0.00	267'699.42	216'768.09				
- Amortissements	66'114.62	145'924.56	21'510.64	0.00	233'549.82	242'308.32				
Frais matériel, mobilier et véhicules :										
- Entretien et assurances	20'845.05	57'667.04	5'030.75	0.00	83'542.84	87'940.23				
- Amortissements (y.c. achats petit matériel)	60'748.87	86'207.42	5'497.61	0.00	152'453.90	78'880.46				
Total des dépenses d'exploitation	7'711'479.67	12'856'620.51	3'543'356.23	1'352'822.73	25'464'279.14	24'519'412.95				

Fondation Clair Bois, Petit-Lancy

COMPTES D'EXPLOITATION 2001 ET 2000

RECETTES	Foyer Lancy		Foyer Pinchat		Foyer Chambésy		Administration générale		Total	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	2001	2000
Pensions, écologies et transports payés par l'assurance invalidité	1'275'825.65	80'635.50			686'520.05	0.00	0.00	2'042'981.20	1'833'303.65	
Pensions payées par les parents ou répondants	119'299.00	3'442'261.60			-59'219.00	0.00	0.00	3'620'779.60	3'066'182.50	
Autres pensions	404'749.40	337'680.00			119'344.40	0.00	0.00	861'773.80	641'842.70	
Repas du personnel	34'255.30	63'414.00			5'656.00	0.00	0.00	103'325.30	94'414.90	
Loyers encaissés	9'940.00	93'918.00			2'400.00	0.00	0.00	106'258.00	105'021.40	
Recettes des activités maison (catering - lingerie)	0.00	253'342.00			0.00	2'000.00	0.00	255'342.00	363'117.09	
Autres recettes	0.00	289'100.60			0.00	982'756.62	0.00	1'271'857.22	1'114'688.05	
Versements de l'OFAS pour couvrir :										
- Coûts d'exploitation/des frais d'équipement	1'635'120.00	3'813'943.00			547'740.00	0.00	0.00	5'996'803.00	5'473'112.75	
Subventions de l'Elat de Genève pour couvrir les coûts d'exploitation	4'240'550.00	4'042'000.00			1'932'450.00	0.00	0.00	10'215'000.00	9'624'600.00	
Subvention Commune Veyrier et autres subventions	0.00	81'000.00			0.00	0.00	0.00	81'000.00	58'000.00	
Total des recettes d'exploitation	7'719'739.35	12'497'294.70			3'353'329.45	984'756.62		24'555'120.12	22'374'283.04	
RESULTAT										
Coût net d'exploitation de l'exercice 2001 à reporter sur l'annexe III	-8'259.68	359'325.81			190'026.78	368'066.11		909'159.02	2'145'129.91	

Annexe III

Fondation Clair Bois, Petit-Lancy

COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2001 ET 2000

	2001 CHF	Exercice précédent CHF
PRODUITS		
Dons et legs	1'171'074.57	1'016'630.24
Subvention de la ville de Genève	7'200.00	7'200.00
Recettes de manifestations diverses	241'589.95	184'500.00
Produits des placements :		
- Revenus des titres	75'440.95	60'683.95
- Bénéfice net réalisé sur titres	21'911.90	477'369.25
- Intérêts bancaires	67'863.55	28'931.17
Recettes appartement R.-de-Traz	22'040.85	21'505.10
Produits divers	4'000.00	10'500.00
Total des produits	1'611'121.77	1'807'319.71
CHARGES		
Coût net d'exploitation de l'exercice (report du compte d'exploitation de l'annexe II)	909'159.02	2'145'129.91
Honoraires, publicité et rapport annuel	11'806.45	22'983.55
Intérêt emprunt	124'250.00	58'761.96
Frais divers de secrétariat	0.00	10'237.79
Appartement R.-de-Traz	7'691.70	6'154.45
Attribution au fonds de transformation Chambésy	587'600.00	118'500.00
Frais divers portefeuille	14'536.97	18'827.56
Attribution de dons	289'750.00	511'000.00
Autres frais	15'411.92	58'032.91
Total des charges	1'960'206.06	2'949'628.13
RESULTAT		
Perte nette de l'exercice	-349'084.29	-1'142'308.42
Subvention d'assainissement de l'Etat de Genève	3'000'000.00	
Bénéfice net après assainissement	2'650'915.71	

ANNEXE 2



Direction Générale
1, chemin de Vers
1228 Plan-les-Ouates

Tél. secrétariat: 022 884 38 80

Tél. comptabilité: 022 884 38 88

Fax: 022 884 38 99

E-mail: direction.generale@clairbois.ch

CCP: 12-500-6

Fondation Clair Bois
en faveur des enfants et jeunes adultes
infirmes moteurs cérébraux



BUDGETS CLAIR BOIS-CHAMBESY	Budget 2003	Budget 2004	Budget 2005	Budget 2006
Nombre de journées	4'900.00	5'227.00	7'350.00	7'350.00
CHARGES EXPLOITATION				
PERSONNEL				
TOTAL ENSEIGNANTS	146'263.00	163'919.58	239'767.56	245'761.75
TOTAL SALAIRES EDUCATEURS	1'368'181.00	1'825'178.34	2'450'113.91	2'511'366.76
TOTAL THERAPEUTES	569'156.00	703'955.11	957'907.78	981'855.47
TOTAL SALAIRES DIR+ADMIN	238'680.00	360'495.23	394'022.20	403'872.75
TOTAL SAL. ECONOM + MAIS	237'760.00	397'454.00	533'465.35	546'801.98
TOTAL SALAIRES	2'560'040.00	3'451'002.26	4'575'276.80	4'689'658.71
TOTAL CHARGES SOCIALES	616'446.00	759'220.50	1'008'560.90	1'031'724.92
TOTAL AUTRES CHARG. PERS.	16'475.00	31'233.00	45'762.50	45'762.50
TOTAL HONORAIRES	39'711.00	94'345.99	133'458.70	135'183.64
TOTAL CHARGES DU PERS.	672'632.00	884'799.49	1'185'782.10	1'212'671.06
TOTAL BESOINS MEDICAUX	700.00	840.00	1'050.00	1'050.00
TOTAL ALIMENTATION	39'000.00	47'040.00	69'457.50	72'930.38
TOTAL ENTRETIEN	5'000.00	12'908.33	26'328.75	27'645.19
TOTAL ENT.+REP.IM+MOB.+VEH.	34'000.00	70'466.67	123'400.00	123'400.00
TOTAL FRAIS UTILISAT. INSTAL.	51'225.00	250'967.13	245'633.30	245'633.30
TOTAL EAU ET ENERGIE	25'000.00	102'900.00	108'045.00	113'447.25
TOTAL ECOLE ET FORMATION	28'200.00	38'080.00	53'550.00	53'550.00
TOTAL BUREAU & ADMINIS.	29'700.00	41'500.00	55'200.00	55'200.00
TOTAL OUT.+MAT. (PP + ATELIER)				
TOTAL ASS., TAXES, AUTRES CH.	31'494.00	58'594.00	58'594.00	58'594.00
TOTAL CHARGES CL. 4	244'319.00	623'296.13	741'258.55	751'450.12
TOTAL GENERAL CHARGES	3'476'991.00	4'959'097.88	6'502'317.45	6'653'779.89
PRODUITS D'EXPLOITATION				
TOTAL REVENUS ECOLE SPECIALE	725'120.00	793'194.67	1'115'430.00	1'115'430.00
TOTAL LOCATIONS-INTERETS	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS PREST. PERS.	6'500.00	6'933.33	9'750.00	9'750.00
SUBVENTION OFAS	570'000.00	570'000.00	608'000.00	855'000.00
SUBVENTION ETAT DE GENEVE	2'175'371.00	2'267'004.00	2'361'222.00	4'673'599.89
AUGMENTATION SUBV. NECESSAIRE		1'321'965.88	2'407'915.45	
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	3'476'991.00	4'959'097.88	6'502'317.45	6'653'779.89
BENEFICE / PERTE	0.00	0.00	0.00	0.00

Plan-les-Ouates, le 16 juin 2002

Christian FREY

Directeur général



Fondation Clair Bois
en faveur des enfants et jeunes adultes
infirmes moteurs cérébraux

Direction Générale
1, chemin de Vers
1228 Plan-les-Ouates
Tél. secrétariat: 022 884 38 80
Tél. comptabilité: 022 884 38 88
Fax: 022 884 38 99
E-mail: direction.generale@clairbois.ch
CCP: 12-500-6



Commentaires sur les projets de budget

En partant du budget 2003, déjà approuvé, le budget 2004 a été calculé en prévoyant l'admission de 4 nouveaux enfants dès la rentrée scolaire de septembre 2004, la fin des travaux étant envisagée pour cette date.

Dès 2005, le Foyer atteindra sa pleine occupation avec l'accueil de 6 enfants supplémentaires. La capacité d'accueil aura ainsi passé de 20 à 30 places entre 2003 et 2005.

Au niveau des charges d'exploitation, le budget relatif au personnel augmente de façon importante puisqu'il faudra assurer des prestations supplémentaires pour les nouveaux enfants. De ce fait, le budget intègre de nouveaux postes d'éducateurs, d'infirmiers et d'aides-soignants à hauteur de 50% du budget 2003. (Estimation des postes supplémentaires : 1 enseignant, 8 postes éducatifs et infirmiers).

De plus, 3 postes thérapeutiques supplémentaires (physiothérapie, ergothérapie, musicothérapie) ont été prévus pour le traitement de 10 enfants supplémentaires, lourdement atteints. Il y a également une augmentation estimée à hauteur de 50% du budget 2003.

La dotation pour le personnel hôtelier et d'entretien a été augmentée, tenant compte du fait que les surfaces exploitées augmentent de 250% (1 poste hôtelier, 5 postes entretien et nettoyage).

Un poste administratif (secrétariat et comptabilité) a été inclus au budget.

Les honoraires versés au médecin du foyer, à la logopédiste, et pour l'animation d'ateliers pédagogiques ont été revus selon le nouveau volume d'activité. Une partie de ces prestations pouvant être refacturée à l'assurance invalidité, cet élément a été inclus dans l'augmentation des recettes de l'école spéciale.

L'augmentation des charges liées au personnel suit l'augmentation des postes au budget.

Pour les années 2004, 2005, 2006, les mécanismes salariaux (indexation, annuités, prime de fidélité) ont été estimés à 2.5%.

Les frais inhérents au bâtiment ont été multipliés par 2.5, ce qui correspond à l'augmentation des surfaces exploitées dès la réalisation de l'extension.

Les autres charges ont été revues selon le nouveau volume d'activité.

L'augmentation annuelle des frais variables a été estimée à 5%.

Pour les produits d'exploitation, les revenus de l'école spéciale, de la facturation aux parents et la subvention de l'OFAS ont été revus à la hausse selon l'augmentation du volume d'activité.

Note sur le financement de la construction

La Fondation réunit en moyenne, par année, 900'000.-- francs à travers des dons, des legs, des successions et des manifestations. Ceci devrait permettre d'assurer la partie du financement du projet à couvrir par des fonds privés.

Si ce flux de dons devait diminuer, la Fondation pourrait assurer une partie de ce financement par un emprunt de 1'500'000.-- francs sur 5 ans. L'intérêt annuel de l'emprunt serait de 67'500.-- francs et l'amortissement linéaire annuel se monterait à 300'000.-- francs.

Christian FREY
Directeur général

Plan-les-Ouates, le 16 juin 2002

Loi : la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement

ÉVALUATION DES CHARGES FINANCIÈRES MOYENNES (amortissement et intérêts)

Projet de loi accordant une subvention cantonale d'investissement de 3 000 000 F à la Fondation Clair Bois en faveur des enfants et jeunes adultes infirmes moteurs cérébraux

Catégories d'investissement	Etude non suivie de réalisation	Informatique (équipement, logiciel et progiciel)	Véhicule, machine et matériel (selon liste)	Mobilier	Camion, véhicule spécial, installation fixe	Intaliation fixe (selon liste)	Infrastructure spécifique et installation fixe (selon liste)	Bâtiment administratif et génie civil	TOTAL
Durée d'utilisation moyenne	1	4	5	8	10	20	30	50	
Taux d'amortissement sur le crédit	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.3%	2.0%	

I. Dépense nouvelle d'investissement

Crédit brut proposé	3'000'000								3'000'000
- recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédit net proposé	0	0	0	0	0	0	0	0	3'000'000

II. Charges financières annuelles moyennes

Amortissement linéaire	0	0	600'000	0	0	0	0	0	600'000
Intérêts passifs moyens	0	0	63'750	0	0	0	0	0	63'750
Total des charges financières	0	0	663'750	0	0	0	0	0	663'750

III. Remarques

Date : 19. mai 2007.

Signature du responsable financier :

Dominique RITTER

DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

ANNEXE 5

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement
**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE LA DÉPENSE NOUVELLE
 ET DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE**

**Projet de loi accordant une subvention cantonale d'investissement de 3 000 000 F à la
 Fondation Clair Bois en faveur des enfants et ejuves adultes infirmes moteurs
 cérébraux**

I. Revenus annuels moyens

Recettes propres (augmentation ou création de nouvelles recettes)	0
Economies prévues (réduction ou suppression de dépenses existantes)	0
TOTAL des revenus	0

II. Charges annuelles moyennes

Total général des charges financières moyennes (report tableau)	663'750
Charges en personnel (postes supplémentaires)	0
Dépenses générales	
Coûts induits découlant des postes de travail supplémentaires (meublier, matériel, locaux, énergie, etc.)	0
Coûts induits découlant des nouveaux bâtiments et ouvrages (conciergerie, entretien, énergie, etc.)	0
Autres charges (préciser la nature : _____)	0
Octroi de subvention ou de prestations (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0
TOTAL des charges	663'750

III. Couverture du projet

(Total des charges - total des revenus)

Excédent de couverture	[]
Insuffisance de couverture	663'750

IV. Taux de couverture en pourcent

(Revenus / charges)

Pourcentage	0.00%
-------------	-------

V. Remarques

Date : 19 avril 2002